

La présente attestation doit être signée par tous les propriétaires fonciers du bâtiment.

Dans le cas où vous êtes dans une copropriété, nous vous invitons à en informer votre chargé de projet afin que nous puissions vous transmettre une "procuration copropriétaires" qui devra être signée par tous les copropriétaires de la parcelle.

Je/nous soussigné-e-s :

Blatt René Michel

demeurant à :

Route de la Palo 7  
Denges

donne par la présente une procuration à la société Solpac SA afin qu'elle puisse agir en mon/notre nom et effectuer toutes les démarches administratives concernant la demande de permis de construire, l'annonce de projet, les demandes de subventions fédérales et communales, les démarches auprès du GRD et les démarches relatives à d'autres exigences administratives.

Cette procuration est valable à compter de la date de rédaction de ce document et ce, jusqu'à révocation écrite de ma part. La société Solpac SA est autorisée à accomplir toutes les actions requises suivantes :

- Retrait et dépôt de documents auprès des administrations concernées, tels que les autorités fédérales, cantonales et communales et les autres organes administratifs et de réglementation.
- Signature de tous les formulaires, contrats ou autres documents nécessaires à la réalisation des démarches administratives susmentionnées.

Pour faire valoir ce que de droit,

Fait à Denges, le 10/02/2025

Blatt René Michel

Nom, prénom + signature

Nom, prénom + signature